

Fiche signalétique sur la sécurité (SDS)

NANOSKIN FABRIC Fabric & Carpet Protector



1. PRODUIT ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit : NANOSKIN FABRIC Fabric & Carpet Protector
 Identificateur du produit : NA-FAB
 Famille du produit : MÉLANGE DE SOLVANTS

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Esthétique intérieure d'automobile

1.3 Renseignements du fournisseur concernant la fiche signalétique sur la sécurité

Compagnie : NANOSKIN Car Care Products
 Total Import Solutions, Inc.
 14700 Radburn Ave.
 Santa Fe Springs, CA 90670 USA

No. de téléphone : [562-691-6818](tel:562-691-6818)

No. de télécopieur : [562-483-8333](tel:562-483-8333)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence : POUR TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD 1-800-633-8253
 INTERNATIONAL 1-801-629-0667

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH selon la norme 29 CFR 1910(OSHA HCS)

H227 Liquide combustible

H304 Peut être fatal si avalé et s'il y a pénétration des voies respiratoires.

Énoncés préventifs des risques

Prévention :

Prévention : P210 Garder éloigné de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes.

Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ vêtements de protection/ protection pour les yeux/ protection pour le visage.

Action à prendre :

P301 + P310 SI AVALÉ : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou une mousse résistante aux alcools pour éteindre le feu.

Entreposage :

P403 + P235 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder dans un endroit frais.

P405 Fermer à clé l'endroit d'entreposage.

Élimination:

P501 Éliminer tout le contenu/ contenant dans une usine approuvée de traitement des déchets.

2.2 Éléments d'étiquetage selon le SGH, incluant les déclarations préventives

MOT DE SIGNALLEMENT : DANGER

Pictogramme

**3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Composant	Numéro de CAS	Avertissements	Concentration
ISOALKANES C-12-C14	68551-19-9		90-100%
RÉSINE COPOLYMÈRE de PERFLUOROALKYL	Exclusif		5-10%

4. MESURES DE PREMIERS SOINS**PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS****Suite à une inhalation :**

Amener la victime à l'air frais. Donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si la respiration est interrompue. Obtenir rapidement des soins médicaux. Ne pas donner des liquides si la victime est inconsciente. Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et contacter le numéro d'urgence indiqué à la section 1.4.

Éviter tout contact cutané :

Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau. Peut causer une irritation. Obtenir de l'aide médicale s'il y a présence d'irritation ou de réaction allergique.

Suite à un contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Obtenir rapidement une attention médicale si une rougeur ou une irritation se présente. Éviter toute agitation. Enlever si possible les verres de contact.

Modification 01/10/2016

Suite à une ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau, contacter un centre antipoison ou le numéro d'urgence inscrit à la section 1.4. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Conseil au médecin / Traitement :

Aucun connu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE

RISQUE INDIRECT D'INCENDIE

Peut être allumé par des étincelles. Les gaz/ vapeurs se répandent au niveau du plancher : risque d'allumage. Réactions comportant un risque d'incendie : voir « Risque de réactivité ».

RISQUE D'EXPLOSION

Explosivité du gaz/ vapeurs avec l'air à l'intérieur des limites d'explosivité RISQUE INDIRECT D'EXPLOSION. La chaleur peut causer une augmentation de pression dans les réservoirs/ barils : risque d'explosion. Peut être allumé par des étincelles. Réactions comportant des risques d'explosion : voir « Risque de réactivité ».

RÉACTIVITÉ

À partir de la combustion : Du CO et du CO₂ sont formés. Réaction violente à explosive avec plusieurs composés. Entreposage prolongé : avec exposition à la lumière : émanations nocives gaz/vapeurs. Réagit violemment avec les oxydants (forts) : la peroxydation amène une augmentation du risque de feu et d'explosion.

INSTRUCTIONS AUX POMPIERS

Refroidir les réservoirs/ barils avec un jet d'eau/ déplacer les dans un endroit sécuritaire. Risque d'explosion physique : éteindre/ refroidir à partir d'un endroit protégé. Ne pas déplacer la charge s'il est exposé à la chaleur. Après avoir été refroidi : il y a un risque persistant d'explosion physique. Utiliser une mousse résistante aux alcools, extincteurs CO₂ ou de poudre sèche chimique.

PROTECTION DURANT LA LUTTE CONTRE UN INCENDIE

Exposition à la chaleur/ feu : appareil d'air/ d'oxygène comprimé

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Déversements importants dans des espaces fermés : appareil d'air comprimé.

PROCÉDURES D'URGENCE

Pour les grands déversements :

Se placer en amont du vent. Identifier la zone dangereuse. Considérer la possibilité d'une évacuation. Sceller les zones plus basses. Fermer les portes et fenêtres des installations adjacentes. Arrêter les moteurs et ne pas fumer. Aucune flamme nue ou étincelles. Appareils à l'épreuve des étincelles et des explosions et de l'équipement d'éclairage. Garder les contenants fermés. Laver les vêtements contaminés.

Pour les petits déversements :

Absorber avec un médium inerte et balayer dans les bacs à déchets désignés. Éliminer selon les recommandations énumérées à la section 13.

POUR LES INTERVENANTS EN CAS D'URGENCE

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION Fournir une protection appropriée à l'équipe de nettoyage.

PROCÉDURES D'URGENCE Ventiler la zone.

VOIR LA SECTION 8 POUR LES MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION ET L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Respecter les consignes légales. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Manipuler les contenants vides et souillés comme ceux qui sont remplis. Nettoyer et assécher à fond les

Modification 01/10/2016

installations avant leur utilisation. Ne pas vider les rejets dans les tuyaux de drainage. Ne pas utiliser de l'air comprimé pour faire le pompage. Utiliser des appareils et un éclairage antidéflagrants et pare-étincelles. Faire attention aux charges électrostatiques. Garder éloigné des flammes nues et de chaleur. Garder éloigné des sources d'allumage/ étincelles. Éviter tout contact prolongé et répété avec la peau. Garder les contenants bien fermés. Mesurer les niveaux de concentration dans l'air régulièrement. Travailler avec le système local de ventilation/aspiration.

ENTREPOSAGE

Entreposer prudemment. Ne pas entreposer à des températures au-dessus de 27 deg. C (80 deg. F) Bouteilles/ contenants peuvent gonfler et/ou accumuler des vapeurs. Entreposer dans un endroit avec une ventilation adéquate.

HYGIÈNE

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains et autres endroits exposés avec un savon doux et de l'eau avant et après avoir mangé, bu ou fumé et en quittant le travail.

8. CONTROLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Commentaires sur les directives d'exposition Limites d'exposition :

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	VALEUR	PARAMÈTRES DE CONTROLE	BASE
Isoalkanes C12-C14 -		TWA - 1 200 mg/m ³		
CONTROLES TECHNIQUES		Des postes de lavage d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles dans les environs immédiats de toute exposition potentielle.		
Matériaux de protection vestimentaire :		Utiliser du caoutchouc butylique d'au moins 3 mm d'épaisseur. Éviter une protection avec du nitrile et du pvc.		
Protection des mains		Veuillez utiliser des gants avec les matériaux recommandés ci-dessus.		
Protection oculaire		Lunettes de protection.		
Protection cutanée et corporelle		Protection de la tête/ cou. Vêtements de protection.		
Protection respiratoire		Porter un masque à gaz avec filtre de type A si la conc. dans l'air est > à la limite d'exposition.		
Autre information		Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.		

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Apparence	Solvant liquide clair
Granulométrie	Sans objet
Odeur	Aromatique
Seuil d'odeur	Données non disponibles
Formule moléculaire	Mélange
Poids moléculaire	Mélange
Point d'ébullition	> 79,4 °C
Température de décomposition	Données non disponibles
Point de fusion	Données non disponibles
Point de congélation	Données non disponibles
Densité relative	~ 0,78 g/cm ³
Densité apparente	Données non disponibles
Solubilité dans d'eau	Données non disponibles
Solubilité dans d'autres liquides	Données non disponibles
Point d'éclair	> 0 deg. C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Modification 01/10/2016

Conditions à éviter	Éviter les températures extrêmes.
Produits dangereux de décomposition	Oxydes de carbone.
Possibilité de réactions dangereuses	Ne pas mettre en contact avec des oxydants.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

TOXICITÉ SÉVÈRE

Isoalkanes C12-C14 : DL50 : > 5 000 mg/ kg - Espèce : Rat - Méthode : Directive 401, Test de l'OCDE - L'information présentée est basée sur des substances semblables.

Isoalkanes C12-C14 : CL50 : > 5,3mg/l - Temps d'exposition : 4 heures Espèces : Rat - Test en atmosphère de vapeur - Méthode : Directive 403, Test de l'OCDE - L'information présentée est basée sur des substances semblables.

Irritation cutanée

Isoalkanes C12-C14 : Aucune irritation cutanée - L'information présentée est basée sur des substances semblables.

Irritation oculaire

Isoalkanes C12-C14 : Aucune irritation oculaire - L'information présentée est basée sur des substances semblables.

Sensibilisation

Isoalkanes C12-C14 : Classification : N'a pas causé de sensibilisation chez les animaux de laboratoire. L'information présentée est basée sur des substances semblables.

Toxicité à doses répétées

Isoalkanes C12-C14 : Espèces : Singe - Voie d'application : Inhalation; Dose : 0,654 ppm - Durée d'exposition : 4 semaines - Nombre d'expositions : 6 h/ jour, 3 jours/ semaine - NOEL : > 654 ppm - Méthode : Directive 412, Test de l'OCDE - Espèce : Rat, mâle et femelle - Voie d'application : Orale par gavage - Dose : 0, 25, 150, 1 000 mg/kg/jour - Durée d'exposition : 4 semaines - Nombre d'expositions : Quotidien - NOEL : >= 1 000 mg/kg - Méthode : Directive 422, Test de l'OCDE - L'information présentée est basée sur des substances semblables.

Toxicité pour la reproduction :

Isoalkanes C12-C14 : Espèce : Rat - Sexe : mâle - Voie d'application : Orale par gavage - Dose : 0, 750, 1 500, 3 000 mg/kg/bw/jour - Nombre d'expositions : Quotidien - Période d'essai : 90 jours - Méthode : Directive 415, Test de l'OCDE - NOAEL Parent : >= 3 000 mg/kg/bw/jour - L'information présentée est basée sur des substances semblables. Espèce : Rat - Sexe : femelle - Voie d'application : Orale par gavage - Dose : 0, 750, 1 500 mg/kg/bw/jour - Nombre d'expositions : Quotidien - Période d'essai : 90 jours - Méthode : Directive 415, Test de l'OCDE - NOAEL Parent : >= 1 500 mg/kg/bw/jour NOAEL F1 : 750 mg/kg/bw/jour - L'information présentée est basée sur des substances semblables. Espèce : Rat - Sexe : mâle et femelle - Voie d'application : inhalation (vapeur) Dose : 100, 300 ppm - Nombre d'expositions : 6 heures/jour/5 jours/semaine - Période d'essai : 8 semaines - Méthode : Directive 421, Test de l'OCDE - NOAEL Parent : >= 300 ppm NOAEL F1 : >= 300 ppm. L'information présentée est basée sur des substances semblables.

Toxicité sur le développement

Isoalkanes C12-C14 :

Espèce : Rat - Voie d'application : Inhalation; Dose : 100, 300 ppm - Durée d'exposition : GD 6-15 - Nombre d'expositions : 6 heures/jour NOAEL Tératogénicité : >= 300 ppm. L'information présentée est basée sur des substances semblables. Espèce : Rat - Voie d'application : Inhalation; Dose : 300, 900 ppm - Durée d'exposition : GD 6-15 - Nombre d'expositions : 6 heures/jour - Méthode : Directive 414, Test de l'OCDE - NOAEL Tératogénicité : >= 900 ppm NOAEL Maternel : >= 900 ppm. L'information présentée est basée sur des substances semblables. Espèce : Rat - Voie d'application : Orale par gavage - Dose : 0, 500, 1000, 1500 mg/kg/jour - Durée d'exposition : GD 6-15 - Nombre d'expositions : Méthode quotidienne : Directive 414, Test de l'OCDE - NOAEL Tératogénicité : 1 000 mg/kg - NOAEL Maternel : 500 mg/kg - L'information présentée est basée sur des substances semblables.

Toxicité par aspiration :

Peut être fatal si avalé et s'il y a pénétration des voies respiratoires. Les substances qui causent des risques de toxicité par aspiration ou qui sont traitées comme si elles causent des risques de toxicité par aspiration.

Effets CMR

Modification 01/10/2016

Isoalkanes C12-C14 : Cancérogénicité : Les études sur les animaux démontrent une évidence limitée quant à la cancérogénicité du produit.

Mutagénicité : Les tests en milieux de cultures avec des cellules bactériennes ou mammifères n'ont pas démontré d'effets mutagéniques - Les tests *in vivo* n'ont pas démontré d'effets mutagéniques.

Tératogénicité : Les tests sur des animaux n'ont pas démontré d'effets sur le développement du fœtus.

Toxicité pour la reproduction: Aucun effet adverse n'est anticipé

12. TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE

TOXICITÉ

Isoalkanes C12-C14

Toxicité chez le poisson:

LL50 : > 1 000 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures - Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc en ciel) en test semi-statique - Méthode : Directive 203, Test de l'OCDE - L'information présentée est basée sur des substances semblables.

Toxicité chez daphnia et autres invertébrés aquatiques.

EL50 : > 1 000 mg/l - Durée d'exposition : 48 heures - Espèce : Daphnia magna (Puce d'eau) en test statique - Méthode : Directive 202, Test de l'OCDE - L'information présentée est basée sur des substances semblables.

Toxicité chez les algues

EL50 : > 1 000 mg/l - Durée d'exposition : 72 heures - Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) - Inhibition de la croissance - Méthode : Directive 201, Test de l'OCDE - L'information présentée est basée sur des substances semblables.

13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

PRODUIT

Utiliser le matériel aux fins prévues ou recycler si possible. Ce matériel, s'il faut s'en débarrasser, peut répondre aux critères d'un déchet dangereux tel que défini par l'EPA (USA) sous la rubrique RCRA (40 CFR 261) ou à toute autre réglementation provinciale et locale. La mesure de certaines propriétés physiques et l'analyse des composants réglementés peut être nécessaire pour faire une détermination correcte du produit. Si ce matériel est classé comme déchet dangereux, la loi fédérale oblige l'élimination du produit à des installations pour déchets dangereux autorisées.

EMBALLAGE CONTAMINÉ

Éliminer en tant que produit non utilisé.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Information d'expédition

Non classifié par l'ONU : NON CLASSIFIÉ COMME DANGEREUX PAR L'ONU

Information spéciale pour l'expédition

Sans objet.

HMIS:

SANTÉ 1

INFLAMMABILITÉ 1

RÉACTIVITÉ 0

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

États-Unis

Risques selon SARA 311/ 312 :

Danger d'incendie

Composants de SARA 313 :

Modification 01/10/2016

Ce matériel ne contient aucun composant chimique qui possède un numéro de CAS connu qui excède le seuil (*de minimis*) identifié à la section 313 du Titre III de SARA.

Liste des composants du 'Pennsylvania Right To Know List' :

Isoalkanes C12-C14 - CAS - 68551-19-9

Liste des composants du 'New Jersey Right To Know List' :

Isoalkanes C12-C14 - CAS - 68551-19-9

Composants de la Proposition 65 de la Californie.

Composants : Ce produit ne contient aucun agent chimique reconnu par l'état de Californie pouvant causer le cancer, des défauts de naissance ou tout autre dommage du système reproducteur.

16. AUTRE INFORMATION

Fiche signalétique préparée par **Total Import Solutions, Inc. dba NANOSKIN Car Care Products**

Exonération de responsabilité

Ces informations sur la santé et la sécurité sont correctes au meilleur de notre connaissance et croyance en date de cette publication, cependant nous ne pouvons pas accepter la responsabilité d'une perte, d'une blessure ou d'un dommage encouru suite à son utilisation. Nous veillerons dans la mesure du possible à faire les révisions requises des informations contenues dans cette documentation. Le cas échéant, des copies révisées de cette documentation seront distribuées à nos acheteurs directs qui ont reçus cette substance. Il est reconnu qu'il est de la responsabilité de tout fournisseur intermédiaire d'assurer que ces dites révisions soient transmises à leurs utilisateurs. Les informations fournies dans la feuille signalétique sont conçues pour donner des directives pour la manutention sécuritaire, l'entreposage et l'utilisation du produit. Ceci n'est pas considéré comme une spécification ni une garantie de propriétés spécifiques. Tout produit chimique doit être manipulé par un personnel compétent et dans un environnement contrôlé. Si des informations additionnelles sont requises, elles peuvent être obtenues par l'entremise du bureau des ventes à l'adresse indiquée en haut de ce feuillet.